



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TÉL. 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

-2023/59-02-

Envoyé en préfecture le 22/12/2023

Reçu en préfecture le 22/12/2023

Publié le

ID : 064-216405712-20231219-2023\_59\_02-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 19 décembre 2023**

Le dix-neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle de réunion de la mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 15 décembre 2023 et transmise par voie électronique le 15 décembre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maitée BALZANO, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, Jean-Marc VIALET, Gaëlle DOMINGUEZ.

**PROCURATIONS :** Jérôme CAZENAVE procuration à Adèle DUPÉ, Emmanuelle ROMANE : procuration à Maitée BALZANO, David BARADAT : procuration à Laurent BERGEROU, Patricia ISAFAMBA procuration à Didier RIVIERE, Marion JUNGAS : procuration à Gaëlle DOMINGUEZ.

**ABSENTS EXCUSÉS :** Jean-Paul ELISSALDE.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean BERLANGA.

Nombre de conseillers : 15

Présents : 9

Nombre de suffrages exprimés : 14

**Objet 2 : Approbation du dossier de permis de construire concernant le projet de restructuration du groupe scolaire**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture de l'Agence Publique de Gestion Locale a poursuivi sa mission d'assistance technique et administrative concernant le projet de restructuration du groupe scolaire et que dans ce cadre il a établi le dossier de permis de construire.

Il dépose ce dossier devant l'assemblée et lui demande de l'approuver.

Le Conseil Municipal,

Après avoir consulté ce dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le dossier de permis de construire concernant le projet de restructuration du groupe scolaire,
- **AUTORISE** le Maire à solliciter le permis et les éventuelles autorisations d'urbanisme modificatives s'y référant.

Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Lée, le 19 décembre 2023

Le Maire  
Didier RIVIERE

Le secrétaire de séance

